

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 031-213103013-20230405-D_092023-DE



N° 08/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice	10
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois, le **CINQ AVRIL**
le Conseil Municipal de la Commune de **LILHAC** dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Gilbert SIOUTAC**,
Maire.

PRESENTS : **BACHEVILLIER Stéphane, BAYLE-DUFRECHOU Nelly, COUSSE
Christophe, DEJARDIN Magali, LAFFORGUE Alain, LARROZE Gisèle, MERLE
Karine, RAYMOND Régis, SIOUTAC Gilbert, ROQUES Michel**

ABSENT : **NEANT**

Secrétaire de séance : **BAYLE-DUFRECHOU Nelly**

OBJET :

Vote du Budget Primitif 2023

Date de la convocation :

28 mars 2023

Vu les documents budgétaires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses
articles L 1612-1 et suivants et R 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 abrégée des communes
et de leurs établissements administratifs,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **ADOpte le budget primitif 2023 tel qu'il lui a été présenté et
établi comme suit :**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	223 570.78€	223 570.78€
INVESTISSEMENT	202 196.27€	202 196.27€
TOTAL	425 767.05€	425 767.05€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Gilbert SIOUTAC

